

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

novembre 2003

163



L'ACTUALITÉ

Finances locales : l'AMF reste vigilante

La Commission Finances et fiscalité locales de l'AMF a examiné les principales dispositions du projet de loi de finances 2004 relatives aux collectivités locales. Constat et propositions.

Le projet de loi de finances 2004 reconduit pour un an les dispositions du contrat de croissance et de solidarité : l'enveloppe des dotations de l'État évoluera donc en 2004 comme l'inflation et le tiers du PIB. Est donc maintenu le lien avec une partie de la croissance, à laquelle contribuent fortement les collectivités locales, premier



investisseur public du pays. Mais l'AMF souhaite, par principe et depuis l'origine, que l'on aille plus loin, en prenant en compte la moitié de cette croissance, et non pas un tiers.

La réorganisation des concours financiers, qui consiste à regrouper plusieurs dotations et compensations au sein de la dotation globale de fonctionnement, a le mérite d'aller dans le sens d'une simplification. Toutefois, elle n'aboutit pas à dégager suffisamment de crédits pour assurer un niveau correct d'évolution des différentes parts de la nouvelle DGF, et notamment de celles consacrées à la péréquation. L'AMF constate que

la dotation d'intercommunalité des nouveaux groupements de communes est intégralement prélevée sur les crédits de la dotation d'aménagement alors que, selon elle, la poursuite du mouvement intercommunal devrait être financée par l'impôt national et faire l'objet d'abondements budgétaires.

L'insuffisance des crédits consacrés à la péréquation ne pourra aboutir qu'à une hausse des impôts locaux, d'autant plus préoccupante que ceux-ci reposent sur des bases anciennes et souvent inéquitables. L'AMF rappelle une nouvelle fois l'urgence nécessaire d'une révision générale de ces bases et son attachement à une fiscalité locale assise à la fois sur les ménages et l'activité économique. Elle regrette que l'on ne soit pas allé plus loin dans le processus de déliaison des taux de fiscalité, alors que cette possibilité a été utilisée avec modération en 2003. Ceci constitue un manque de confiance envers les élus locaux.

L'AMF effectuera des propositions concrètes pour que la réforme des dotations envisagée pour 2005 conduise réellement à davantage de péréquation et d'équité, conformément au principe figurant désormais dans la Constitution. A cette fin, une prise en compte plus juste des recettes - mais également des charges - des collectivités bénéficiaires devra être recherchée.

Éditorial



86e Congrès des maires : parlons clair !

Le congrès des maires et des présidents de communautés auquel je serai particulièrement heureux de vous retrouver nombreux se tiendra cette année au moment où le Parlement examinera le projet de loi relatif aux responsabilités locales.

L'AMF, comme elle l'a rappelé à diverses reprises, sera particulièrement attentive aux conditions dans lesquelles les compétences transférées seront exercées. La commune, faut-il le rappeler, ne peut hériter de charges supplémentaires sans un transfert de ressources au moins équivalentes.

Mais au-delà, les maires resteront vigilants quant aux contenus des différentes lois d'application de la loi constitutionnelle, à la péréquation et aux garanties de l'autonomie financière des communes.

Le 86^e congrès sera avant tout le lieu d'expression des maires et des Présidents de communautés. Ils chercheront à répondre aux questions que légitimement ils sont en droit de poser : quelle est la place de la commune dans l'évolution de nos territoires ? Quelle sera demain le rôle et la mission du maire ?

Dans ce congrès, nous aborderons des thèmes essentiels qui concernent le fonctionnement de nos institutions mais aussi des sujets dont les enjeux renvoient à des préoccupations proches de l'actualité comme l'évolution de la politique de la ville, la présence des services publics dans les zones rurales et urbaines, le rôle des communes dans les politiques de prise en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées. Je souhaite que cette rencontre soit une fois de plus, l'occasion privilégiée pour les élus de faire entendre leur voix.

Daniel Hoeffel

Collège des employeurs publics

Le 14 octobre dernier, un " collège des employeurs publics " a été installé par Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique. Composé des représentants des principales associations d'élus, de la fédération hospitalière de France et des directions ministérielles concernées, il est appelé à se réunir avant toute rencontre sociale importante concernant les rémunérations. Daniel Hoeffel, qui représentait l'AMF avec Françoise Descamps-Crosnier, a salué cette initiative qui consiste à consulter les élus avant que des décisions importantes ne soient prises sur ce sujet et ce, d'autant plus que le contexte budgétaire est difficile pour l'Etat comme pour les collectivités locales.

Signature de la Charte "Netpublic"

À l'occasion de la remise des labels Ville Internet 2003, le 14 octobre dernier, Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies, et Daniel Hoeffel, président de l'Association des maires de France, ont signé la charte "Netpublic". Visant à encourager le développement et l'usage des nouvelles technologies auprès de toutes les populations, cette charte permettra aux collectivités territoriales, ou aux EPCI, qui y auront préalablement adhéré, d'accorder le label "Netpublic" aux espaces publics numériques qui satisferont aux critères énoncés par la charte. La charte est téléchargeable sur le site: <http://www.recherche.gouv.fr>

Baromètres financiers 2003-2004 des communes et des EPCI

Réalisés en partenariat avec la Caisse nationale de la Caisse d'épargne et l'AMF, le 6^e baromètre des communes et le 2^e baromètre des EPCI montrent que, malgré un léger mieux, les élus sont toujours pessimistes quant à l'évolution de leur situation financière. Ce sentiment se transforme d'ailleurs en une réelle inquiétude, qui, compte tenu du contexte économique actuel et des réformes en cours (décentralisation, réforme des concours financiers de l'Etat), est normale et justifiée.

Néanmoins, les maires souhaitent toujours développer et préserver les services rendus aux habitants tout en limitant la pression fiscale. A cet effet, ils ne sont plus réfractaires à l'utilisation de l'emprunt pour financer les investissements car il leur pa-

raît logique de faire supporter sur le contribuable futur le poids des investissements dont il bénéficiera par la suite, en tant qu'usager.

En outre, plus de 50 % des maires profitent de leur appartenance à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour investir davantage dans les secteurs de compétences qui n'ont pas été transférés et accroître ainsi la qualité des services rendus.

Les EPCI, en pleine expansion, montrent une vitalité plus marquée que les communes dans leurs intentions d'investissement. Néanmoins, les présidents apparaissent encore plus inquiets que les maires face aux conséquences de la réforme portant sur les concours financiers. *Résultats disponibles sur www.amf.asso.fr*

Services d'incendie et de secours

Avant de présenter le projet de loi relatif à la sécurité civile, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, a souhaité réunir à deux reprises les représentants de l'AMF, de l'ADF et de l'Association des présidents de SDIS.

Parmi les points d'accord, figurent la confirmation du SDIS comme établissement public local, la place des maires au sein du conseil d'administration, la nomination par le seul président du directeur administratif et financier du SDIS, la prise en charge par l'Etat des renforts demandés à l'extérieur du département, l'avis conforme d'une conférence nationale composée de 16 élus, de 8 sapeurs pompiers et de 8 représentants de l'Etat avant toute mesure concernant les SDIS ou le statut des personnels et, enfin, la confirmation de la participation financière des

sociétés d'autoroutes pour les interventions sur leurs réseaux et de l'assurance maladie pour les transports sanitaires « par carence ». Restent à étudier le financement de la formation des sapeurs pompiers professionnels et volontaires et la création d'un régime de retraite pour les volontaires qui serait précédée, dès 2004, d'un doublement de l'allocation de vétérance pour les nouveaux retraités et du versement de la part variable de cette allocation pour ceux partis en retraite avant 1998.

Face au souhait de plusieurs présidents de SDIS de maintenir les contingents communaux, l'AMF a fait savoir au ministre qu'elle confirmait la position prise en 2002 (suppression des contingents à compter de 2006 et prélèvement sur la dotation forfaitaire).

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires

- 18 novembre : Loire – Vosges
- 15 novembre : Marne
- 25 novembre : Indre-et-Loire
- 29 novembre : Loire-Atlantique – Seine-Maritime
- 5 décembre : Côte-d'Or
- 20 décembre : Bas-Rhin

Sécurité routière

Une journée régionale d'information et d'échanges s'est tenue, le 8 octobre, à Perpignan sur le thème " La sécurité routière en milieu urbain et rural : que peuvent faire les maires ? "*, en présence notamment de Rémy Heitz, délégué interministériel à la Sécurité routière qui a présenté les grands axes de la politique gouvernementale et les résultats obtenus.

Lors de cette manifestation, le contexte régional de l'accidentologie a été présenté ainsi que les principes généraux concernant le lien entre les aménagements de voirie et le comportement.

La journée a été également l'occasion pour certains élus de la région de témoigner de leurs réalisations en matière de sécurité routière.

Ces témoignages ont montré la richesse des initiatives et la nécessité de les faire partager : l'aménagement des entrées de ville, l'éducation à la sécurité routière, la place du vélo en ville, le ralentissement en centre-ville (...).

En clôture de la réunion, Maître Yvon Goutal a précisé aux élus présents quelle était leur responsabilité juridique en matière de sécurité routière.

L'ensemble des expériences présentées sera prochainement disponible sur www.amf.asso.fr

(*) Journée organisée par l'Association des maires de France et le CERTU, avec le concours de Mairie 2000 et de l'Association des maires et adjoints des Pyrénées-Orientales.

Les partenariats de l'AMF



« Villes amies des enfants »

Pour la première fois en France, une trentaine de communes célèbreront la Journée des Droits de l'enfant, le 20 novembre 2003, sous la même bannière : " Villes amies des enfants ", une initiative lancée par l'UNICEF France avec l'AMF. L'objectif est de placer les enfants et les jeunes au cœur de la cité en prenant en compte leurs besoins et leurs attentes dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la solidarité internationale, les loisirs. De nombreux conseils municipaux d'enfants et de jeunes ont d'ores et déjà été créés.

* Villes amies des enfants 2002 : Charleville-Mézières, Colmar, L'Hay-les-Roses, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nevers, Paris, Toulouse, Saint-Germain-en-Laye, Versailles

* Villes amies des enfants 2003 : Aubagne, Blois, Châteauroux, Cherbourg-Octeville, Déols, Issy-les-Moulineaux, Joué-lès-Tours, Lille, Lens, Metz, Mont-de-Marsan, Moulins, Niort, Le Raincy, Reims, Rennes, Rouen, Saintes, Saint-Étienne, Saint-Clair de la Tour.

Développement durable

Les premiers rubans du développement durable ont été remis le 16 octobre à l'Assemblée Nationale, en présence de Jean-Louis Debré.

Ont été récompensés les villes d'Angers, Lille, Sainte-Anne-de-la-Martinique, la communauté d'agglomération du Pays de Lorient, la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, les conseils généraux de l'Hérault et du Nord, les conseils ré-



gionaux de la Champagne-Ardenne et de la Réunion.

Chaque démarche sera répertoriée dans *Les territoires inventent l'avenir, mémento 2003-2004* (co-édité par Dexia Éditions et Victoire Éditions), publié lors du 86^e Congrès des maires.

Public Sénat

Pour la quatrième année consécutive, Public Sénat assurera la couverture télévisuelle du 86^e Congrès des maires, du 18 au 20 novembre 2003. Outre la diffusion en direct des débats en séances plénières et les trois émissions de débats de 52 minutes, des flashs d'information et des mini-débats quotidiens

avec invités seront assurés. Des reportages réalisés à chaud dans les coulisses du Congrès ou en régions alimenteront les réflexions de nos élus. Et pour une meilleure compréhension de nos concitoyens, des programmes explicatifs à but pédagogique seront organisés.

Lieu de diffusion : Hall 4, Paris Expo.

Contact presse : Anne Esambert
Tél. 01 42 34 44 14.

a.esambert@public.senat.fr

Administration électronique du secteur public

Les 17 et 18 décembre 2003, se déroulera le plus important rendez-vous national consacré aux solutions informatiques pour le secteur public ponctué d'ateliers techniques, de conférences et de démonstrations, appuyés par de très nombreux témoignages concrets, à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris.

2 000 élus et responsables des systèmes d'informations du secteur public y participeront. Ce Forum est soutenu par l'ADAE (l'Agence pour le développement de l'administration électronique) et par diverses organisations professionnelles.

Contact : Serge Pilicer,

Tél. 06 12 23 30 00.

pilicer@3ememillenaire.com

Alerte au " plomb dans l'eau du robinet "

La directive européenne du 3 novembre 1998 " relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ", prévoit l'abaissement de la limite de quantité du plomb dans l'eau de 50 µg/l, à 25 µg/l à compter du 25 décembre 2003, puis à 10 µg/l à partir du 25 décembre 2013.

Rappelons que depuis le 20 décembre 2001, le point de conformité se situe au robinet de l'usager. Aussi, avant d'entreprendre les aménagements nécessaires à l'individualisation des compteurs dans les immeubles collectifs, il convient de s'assurer de la conformité des réseaux intérieurs. Par ailleurs, des solutions alternatives au remplacement des branchements (traitement chimique de l'eau ...) peuvent suffire à abaisser la teneur en plomb de l'eau transitant par le réseau public.

Développement durable

L'AMF, l'Institut de la gestion déléguée (IGD) et l'Assemblée des communautés de France (ADCF) organisent le 10 décembre au ministère de l'Écologie et en présence de Roselyne Bachelot, un colloque sur le thème " Environnement et développement durable : quel rôle pour l'intercommunalité ".

Inscriptions : Nathalie André,
Tél. 01 40 13 33 90. (Groupe Moniteur)

Sur l'agenda du président

- **14 OCTOBRE** : - Participation au jury du prix Territoria, au ministère de la Fonction publique - Participation à la conférence des employeurs publics - Signature de la charte Netpublic avec Mme Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies
- **15 OCTOBRE** : Conférence de presse AMF- Le Moniteur pour annoncer le 86^e Congrès des maires et présidents de communautés de France, et le 8^{ème} Salon des maires et des collectivités locales.
- **17 OCTOBRE** : Participation au colloque de la démocratie participative à Mulhouse, organisé par l'AMGVF.
- **18 OCTOBRE** : Déplacement à Boléon pour l'assemblée générale de l'association départementale de maires du Morbihan.
- **21 OCTOBRE** : Présence à la réunion de la commission Europe de l'AMF au Parlement Européen à Strasbourg
- **22 OCTOBRE** : - Participation à une table ronde du Moniteur sur le nouveau Code des marchés publics - Rencontre avec M. Bourg-Broc et Mme Gibourdel (Fédération des maires des villes moyennes) - Rencontre avec une délégation de la Fédération nationale des offices HLM - Participation au 100^e anniversaire du Moniteur
- **27 OCTOBRE** : Déplacement à Caen pour l'assemblée générale des maires du Calvados.

Carnet

Conseil d'orientation de la simplification administrative : Pierre Albertini, maire de Rouen (76)

Conseil national de l'emballage : Robert Vouthier, premier adjoint au maire de Cousance (39)

L'AMF au Parlement européen

Conduite par Daniel Hoeffel et Antoine Rufenacht, Président de la commission Europe de l'AMF, une délégation d'une trentaine d'élus de cette commission s'est rendue le 21 octobre à Strasbourg, à l'occasion de la session plénière du Parlement européen.

Les maires ont rencontré des hauts responsables européens, Pat Cox, président du Parlement européen; Michel Barnier, Commissaire européen, Joseph Daul, président de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural au Parlement européen; ainsi que des députés européens, Pervenche Bérès et Alain Lamassoure, membres de la Convention pour l'Avenir de l'Europe et Jean-Louis Bourlanges.

Trois thèmes d'actualité ont fait l'objet de débats :

■ Sur l'avenir de la politique de cohésion après 2006 et suite à l'élargissement de l'Union, Michel Barnier a précisé les orientations de la Commission européenne :

- Une priorité accentuée en faveur des régions les plus pauvres (pour l'essentiel celles des 10 nouveaux pays et les quatre DOM français).

- Le maintien d'un effort en faveur des pays membres actuels

- La confirmation des aides en faveur de la coopération interrégionale et transfrontalière.

A cette occasion, les maires ont insisté sur le

fait que les régions des quinze Etats membres actuels doivent continuer à bénéficier du concours des fonds structurels et ont souhaité en conséquence que cette politique soit dotée, pour être crédible, d'une enveloppe minimale à hauteur de 0,45% du PIB communautaire.

■ Sur la Politique agricole commune, et à l'heure où l'on s'interroge sur l'avenir des territoires ruraux, Joseph Daul, Président de la Commission de l'agriculture et du développement rural, a confirmé que la réforme de la PAC est désormais acquise et qu'il appartient à la France de décider des modalités nationales de sa mise en œuvre.

■ Enfin, sur le projet de Traité constitutionnel, les députés européens ont présenté les enjeux de ce texte. Les élus ont noté avec satisfaction que celui-ci prend désormais en compte la dimension régionale et locale de l'Union européenne (autonomie locale, subsidiarité, cohésion territoriale, etc.).

■ En clôture, Pat Cox, Président du Parlement européen a félicité l'AMF pour son action européenne et l'a encouragé à poursuivre en ce sens.

observations à la Commission sur la place des services publics en Europe. Il est à noter notamment que la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne a rendu un avis au nom des "Autorités Françaises". De nombreuses entreprises publiques ou privées ont fait de même, notamment La Poste, EDF, la SNCF, France Télécom, Veolia Environnement, des organismes comme la CNAM, les acteurs sociaux, des associations comme la FNSEM, le GART, la FNCCR, l'Union Sociale pour l'Habitat ou encore ATD Quart Monde, ainsi que des mutuelles.

La Commission européenne élaborera une synthèse des quelque 400 avis reçus de toute l'Europe et présentera en 2004 une communication sur les suites éventuelles à donner à cette large consultation.

Renseignements : http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/services_general_interest/index_fr.htm

Délégations étrangères

● Délégation mexicaine

L'AMF a reçu une délégation de maires et de responsables de service de l'État de Jalisco (Mexique), pour aborder la coopération décentrali-



sée entre les collectivités territoriales françaises et mexicaine, la gestion locale et la politique d'intégration des collectivités territoriales.

● Visite sri-lankaise

M. Paikiasothy Saravanamuttu, directeur exécutif du "Centre pour une autre politique" à Colombo, (Sri-Lanka), s'est rendu à l'AMF pour faire le point sur la décentralisation en France et pour aborder le système des finances locales en France.

● L'Association des Maires du Danemark

Une délégation de l'Association des maires du Danemark a été reçue par l'AMF, pour discuter de questions sociales et de santé, afin de préparer le grand débat danois sur le futur système de santé. Les communes danoises prévoient en effet d'établir des petites structures de santé.

● Visite japonaise

Les finances locales et l'évolution des dotations d'Etat aux collectivités locales était au centre d'un entretien entre le directeur adjoint de l'AMF et Mme Yoko Kimura, membre du Conseil des Finances locales au Japon, qui est un organe consultatif du gouvernement japonais.

86e Congrès

Point info sur la Coopération décentralisée, le 19 novembre 2003.

11H00 – 12H30, salle 41 au Congrès du 86e Congrès des maires et des présidents de communautés de France.

Congrès de l'Association nationale des Communes italiennes

Invité, par Leonardo Domenici, maire de Florence et président de l'ANCI, l'AMF a pris part au Congrès des communes italiennes à Florence, du 15 au 18 octobre. L'AMF a participé à une table ronde, avec des élus locaux européens sur l'avenir constitutionnel de l'Union européenne et sur l'avenir de la Politique de cohésion. Les participants ont souligné le rôle important des collectivités territoriales dans l'avenir de la construction européenne et que la politique de cohésion doit rester un pilier de l'Europe. L'application du principe de subsidiarité doit véritablement reconnaître les spécificités territoriales.

Pour plus d'information : Tél. 01 44 18 13 86.

Services publics

Outre l'avis commun AMF/AMGVF, plus d'une trentaine d'organismes français ont adressé leurs

Principales dispositions du projet de loi relatif aux responsabilités locales

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales, discuté au Sénat en première lecture à partir du 28 octobre 2003, clarifie et assouplit certaines des règles applicables aux structures intercommunales et offre de nouvelles possibilités aux communautés.

On retiendra essentiellement :

► la faculté pour les régions et les départements de déléguer, par convention, certaines de leurs compétences aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, lorsqu'ils y sont spécialement autorisés par leurs statuts.

► l'institution d'une procédure de fusion d'EPCI dont un au moins est à fiscalité propre. Calquée sur la procédure de création d'EPCI, le projet de périmètre de la fusion pourra inclure des communes en vue de délimiter un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Le nouvel EPCI relèvera de la catégorie des communautés à laquelle la loi confère le plus de compétences et sera soumis, de plein droit, au régime fiscal le plus intégré des structures préexistantes. Une prime en matière de dotation d'intercommunalité lui sera accordée : prise en compte du CIF le plus élevé et maintien des garanties d'évolution dès la première année.

► la faculté pour les maires des communes membres d'une communauté de transférer au président de celle-ci, tout ou partie de leurs attributions de police spéciale, lorsqu'elles se rattachent

aux compétences communautaires (c'est-à-dire principalement la police de la circulation et du stationnement, des funérailles et des lieux de sépulture, des ports et des baignades, ...).

► la modification des règles l'évaluation des charges d'investissement transférées aux communautés levant la taxe professionnelle unique. Calculée sur la base d'un coût moyen annualisé, elle intégrera le coût de réalisation, d'acquisition ou de renouvellement, ainsi que les charges financières et les dépenses d'entretien. Ces dépenses seront prises en compte sur une durée normale d'utilisation ramenée à une année. En outre, le conseil communautaire, à l'unanimité, pourra fixer librement le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision en tenant compte notamment du rapport de la commission d'évaluation des charges.

► la possibilité pour les communautés mais aussi pour les communes membres de verser des fonds de concours pour financer la réalisation d'un équipement. A caractère exceptionnel, ils ne pourront intervenir qu'en complément d'un financement assuré majoritairement par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ces dispositions seront discutées dans un atelier « Intercommunalité, comment concilier cohérence et proximité, à quelles conditions juridiques et financières ? » lors du prochain congrès le mercredi 19 novembre 2003 de 9h30 à 12h30

Le transfert des modes de gestion des services publics industriels et commerciaux

Lors du 86^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France, un " point info " sur le transfert des régies et des contrats d'affermages des services publics des communes aux établissements publics de coopération intercommunale, se tiendra le jeudi 20 novembre 2003, salle 41, de 11h à 12h30.

Au cours de cette séance d'information et d'échanges, nous aborderons la question des conséquences des transferts de compétences sur les modes de gestion des services publics : Faut-il harmoniser les contrats et les tarifs sur le territoire d'une même structure intercommunale ? Quelles en sont les incidences pour les usagers ? Que se passe-t-il lorsque certaines des communes membres gèrent le service en régie ? Comment régler la question du différentiel entre les charges transférées et les recettes ? Comment gérer les transferts d'actifs et de passifs ? Quelles sont les conséquences sur les personnels ?

La mission intercommunalité de l'Association des maires de France, Service-Public 2000 et un représentant de la direction générale de la comptabilité publique du ministère de l'Economie, des finances, et de l'industrie, tenteront de répondre à l'ensemble de ces questions qui méritent d'être analysées en amont de tout transfert de compétences des communes à un établissement public de coopération intercommunale.

www.dexia-clf.fr

LE SITE DES ACTEURS LOCAUX

Une gamme d'outils d'information, d'analyse et de simulation financière.

Nouveautés :

- Les débats d'orientation budgétaire 2004
- La note sur les finances locales dans l'Union européenne
- Dialoguez avec nos experts : Dexia Crédit Local vous propose chaque mois une rencontre interactive avec les meilleurs experts du secteur public local



Le banquier du développement local

Venez découvrir le site www.dexia-clf.fr sur le stand Dexia Crédit Local au Congrès des Maires de France 2003

Pour vous abonner, contactez votre correspondant régional (prenom.nom@clf-dexia.com)

Fonction publique



Fonction publique territoriale - emploi public - cumul - cessation de fonctions

(Conseil d'Etat, Commune de Levainville, lecture du 3 octobre 2003, n° 249160)

Par décision du 31 juillet 1995, le maire de la commune requérante mettait fin aux fonctions de Mme M... secrétaire de mairie à compter de la date à laquelle, l'intéressée ayant été intégrée dans le corps de professeur des écoles, sa situation a cessé d'être régie par les règles spéciales applicables aux instituteurs.

Le conseil municipal a ensuite créé un emploi d'adjoint administratif à temps partiel pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie. Mme M... est entrée à la date de son intégration dans le corps des professeurs des écoles dans le

champ d'application des dispositions de l'article 7 du décret du 29 octobre 1936 aux termes duquel : " Nul ne peut exercer simultanément plusieurs emplois rémunérés sur les budgets des collectivités visées par l'article 1er. Est considéré comme emploi (...) toute fonction qui, en raison de son importance, suffirait normalement à occuper à elle seule l'activité d'un agent et dont la rémunération, quelle que soit sa dénomination, constituerait à raison de sa quotité un traitement normal pour ledit agent " .

Or, les deux conditions ainsi énoncées, relatives d'une part à l'importance quantitative de l'activité impliquée par l'emploi et d'autre part, au caractère " normal " du traitement y afférent, sont cumulatives ; par suite, la cour n'a pas commis d'erreur de droit en recherchant si ces deux conditions étaient simultanément remplies pour apprécier si Mme

M... occupait, au titre de ses fonctions de secrétaire de mairie à Levainville, un emploi au sens de l'article 7 précité du décret du 29 octobre 1936.

Alors même que la rémunération de Mme M... au titre de ses fonctions de secrétaire de mairie de la Commune de Levainville s'élevait à 977 euros par mois, c'est par une exacte qualification des faits de l'espèce que la cour, après avoir souverainement constaté que Mme M... était employée dans ces fonctions seulement quinze heures par semaine, en a déduit qu'elle n'occupait pas, à raison de ces fonctions, un emploi public au sens des dispositions de l'article 7 du décret du 29 octobre 1936. En conséquence, la décision mettant fin à ses fonctions était illégale et la commune a été condamnée à payer à la requérante une somme de 1600 euros en réparation du préjudice moral subi.

infos pratiques

Forum déchets

L'AMF anime en partenariat avec l'association Rudologia un forum consacré aux déchets. Ce forum est accessible à partir du site de l'AMF ou directement à l'adresse <http://www.amf.asso.fr/rudologia/> Vous y trouverez de nombreuses contributions et les adresses de collectivités ayant une expérience originale et des données financières sur :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Les piles et accumulateurs usagés
- Les pneus usagés
- Le financement du service ordures ménagères

Vous pouvez poser vos questions, apporter vos remarques ou contributions. L'accès, destiné aux adhérents de l'AMF, est gratuit. Lors de la première connexion il vous sera

demandé de remplir un court formulaire. Durant le congrès des maires, Rudologia sera à votre disposition Hall 4 face à l'accueil presse.

Circulaire allergies alimentaires

Une nouvelle circulaire sur l'accueil des enfants et des jeunes atteints de troubles de santé chroniques, dont les allergies alimentaires (BOEMEN n°34 du 18 septembre 2003) est parue. Ce texte a pour objectif de lutter contre l'exclusion dans laquelle la maladie peut placer un jeune en développant des comportements solidaires. Son champ d'application contrairement à la circulaire de 1999 (abrogée) est étendu à d'autres collectivités que celles de l'Education nationale : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, centre de vacances. Elle doit faciliter l'accueil dans les restaurants scolaires, la prise de médicaments ou les soins à donner d'urgence.

MAIRES DE FRANCE 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : François Leonelli - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : CPI - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 163. **N° de commission paritaire** : 58714.

Crédits photographiques :
© Pierre Rousseau ; p. 1, 5
© CENCEP ; p. 2 © Getty Images
/ Erica Lansner ; p. 4

Agenda

4 novembre 2003

Groupe de travail international

12 novembre 2003

Bureau

17 novembre 2003

Journée Outre-mer (Hôtel de ville de Paris)

18 au 20 nov. 2003

86^e Congrès des maires et présidents de communautés de France (Paris-Expo, porte de Versailles)

18 décembre 2003

Commission Europe



Au sommaire du n° 164 de décembre 2003

Actualité : Les travaux du 86^e congrès des maires

. Le financement des déchets par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

. Revenu minimum d'activité : précisions à l'issue du débat au Sénat.

. Les collectivités locales et le plan bruit du ministère de l'Environnement

Intercommunalité : Habitat : l'intercommunalité peut-elle faire mieux ?

Dossier : Développement rural : les conditions de l'embellie

Pratique : Comment créer ou réhabiliter une salle de cinéma municipale

MAIRE info

www.amf.asso.fr

de l'information en ligne du lundi au vendredi, toute l'actualité communale et intercommunale. **Abonnement gratuit**

Déjà 10 000 abonnés